



La Direction nationale des soins en institution





La Direction nationale des soins en institution

- La Direction nationale des soins en institution (SiS) est une agence publique responsable du traitement forcé individualisé des mineurs et des adultes toxicomanes. SiS assure soins et traitement quand des mesures coercitives s'imposent par suite de l'insuffisance des actions volontaires. C'est le tribunal administratif qui ordonne un traitement forcé à la demande des services sociaux.
- Les centres éducatifs spécialisés accueillent des jeunes qui présentent des problèmes psychosociaux, toxicomanies et comportements délictueux. Les jeunes y sont traités en application de la loi portant dispositions spéciales sur la protection des mineurs (LVU).
- Quelques-uns de ces centres reçoivent aussi des mineurs qui ont commis des délits graves et ont été condamnés à un placement en centre éducatif fermé en application de la loi sur le traitement des mineurs en milieu fermé (LSU).
- Les centres LVM de SiS accueillent des personnes souffrant de problèmes graves d'addiction – alcool, drogue, médicaments ou polytoxicomanie – traitées en application de la loi sur la prise en charge des alcooliques et toxicomanes dans certains cas (LVM).
- Les centres LVM et les centres éducatifs spécialisés de SiS sont les seuls centres thérapeutiques pour toxicomanes adultes et mineurs atteints de problèmes psychosociaux à être autorisés à maintenir en détention les personnes prises en charge sans leur consentement.
- Les méthodes de traitement pratiquées s'appuient sur la recherche et les activités sont marquées par une forte éthique et une haute sécurité juridique.
- SiS est placée entre autres sous la surveillance de l'Inspection de la santé et des affaires sociales (IVO), de l'Inspection nationale des établissements scolaires et de l'Ombudsman parlementaire (JO).

LVU : enquête et traitement en centre éducatif spécialisé

Chaque année, les services sociaux prennent en charge quelque 25 000 enfants et jeunes pour un traitement en dehors de leur famille. Environ 1 300 d'entre eux sont accueillis dans l'un des centres éducatifs spécialisés de SiS. Ces jeunes, âgés de 12 à 20 ans, ont souvent fait l'objet d'actions en milieu ouvert dans leur milieu de vie habituel ou d'un placement en famille d'accueil ou en centre thérapeutique privé. C'est seulement lorsque ces mesures sont insuffisantes qu'ils arrivent dans les institutions de SiS.

Des jeunes en grande difficulté

Le placement institutionnel concerne donc une catégorie de jeunes en très grande difficulté qui présentent d'importants besoins. Il est souvent motivé par la toxicomanie, la délinquance et des comportements agressifs. Le traitement doit donner aux jeunes de meilleures chances de connaître une vie sans délinquance et sans addiction.

La majeure partie sont admis en placement d'urgence afin de rompre avec un comportement destructif. Leur traitement se poursuit ensuite dans un centre SiS ou sous une autre forme, par exemple un établissement thérapeutique privé (foyer d'hébergement ou de de traitement, HVB). Parfois les services sociaux demandent une enquête avant de décider de la suite de la prise en charge et du traitement. Au cours de cette enquête, d'une durée de deux mois, le personnel traitant, des psychologues et des éducateurs font un bilan des besoins de l'intéressé et formulent une recommandation pour la suite du traitement.

Durée moyenne du séjour : cinq mois

La durée moyenne du séjour chez SiS est d'environ cinq mois. Un peu plus de la moitié des

résidents sortent dans les trois mois.

Un plan de traitement est établi pour chaque garçon ou fille sur la base de ses besoins et de ses potentialités. Cette planification a lieu en concertation avec le jeune, sa famille et les services sociaux. Les jeunes sont en droit d'y prendre part et de dire ce qu'ils pensent et souhaitent.

Les méthodes employées sont fondées sur des données scientifiques. Le mode de traitement le plus courant repose sur la thérapie cognitivo-comportementale (TCC). Des exemples de méthodes de traitement sont la maîtrise de l'agressivité (Aggression Replacement Training, ART), la prévention de la récidive, l'entretien de motivation et la psychothérapie individuelle.

Dans les entretiens effectués avec les résidents au moment de leur sortie, la majeure partie déclarent qu'ils ont été aidés à résoudre les problèmes qui motivaient leur séjour.

Les activités scolaires de SiS

La majorité des jeunes admis dans nos centres ont connu des difficultés scolaires, avec pour conséquences une mauvaise image de soi, un manque de confiance dans leurs capacités d'apprentissage et un décrochage scolaire.

Ils ont le même droit à l'enseignement que les autres jeunes de leur âge. Les activités scolaires de SiS sont régies par les mêmes lois et règlements que l'école de base, le lycée et l'école spéciale ordinaires, mais elles ont aussi des lignes directrices spécifiques.

Les activités suivent les programmes d'enseignement pour ce qui est des connaissances à acquérir et leur taux d'encadrement leur donne de bonnes possibilités de répondre aux besoins individuels des élèves.



Tous les centres éducatifs ont des activités scolaires. Étant donné la diversité des tâches et de la durée de traitement dans les centres, ces activités se présentent sous des formes variables, mais les écoles de SiS ont des horaires-cadres qui garan-

tissent aux élèves 23 heures d'enseignement par semaine.

Les élèves sont notés dans toute la mesure du possible et ceux qui n'atteignent pas les objectifs reçoivent une appréciation écrite.

LSU : le centre éducatif fermé au lieu de la prison

Les mineurs de 15 à 17 ans qui commettent des délits graves peuvent être condamnés à un traitement en milieu fermé au lieu de la prison. Comprise entre deux semaines et quatre ans, la peine est exécutée dans des sections spéciales des centres éducatifs spécialisés.

Chaque année, une centaine de mineurs sont condamnés à un traitement en milieu fermé. La plupart sont des garçons. La majeure partie ont commis des actes de violence graves : braquages, coups et blessures aggravés, viol, meurtre ou assassinat.

Pendant leur détention, ils suivent un traitement axé sur la lutte contre les comportements criminels.

Le jeune arrive d'abord dans une section d'admission fermée. Là, psychologues, éducateurs et personnel traitant examinent ses besoins de soins et de traitement, procèdent à une évaluation des risques et des besoins et établissent, en concertation avec lui, un plan d'exécution individuel exposant entre autres le traitement qu'il doit suivre.

Un traitement personnalisé

Les jeunes condamnés à un traitement en milieu fermé ont des problèmes analogues à ceux des jeunes pris en charge en application de la loi sur la protection des mineurs (LVU). Ainsi, la plupart d'entre eux, outre l'action contre la criminalité, ont besoin de mesures thérapeutiques contre les addictions et les problèmes relationnels et sco-



lares. Ces mesures sont personnalisées pour tenir compte du niveau de risque, des besoins et du mode d'apprentissage de chacun. Les jeunes ont aussi la possibilité de suivre une scolarité.

Haute sécurité

La sécurité est élevée pour prévenir les risques d'évasion. Les conditions de détention sont strictes au départ mais par la suite, au fur et à mesure des progrès du traitement, le résident peut être transféré dans des sections plus ouvertes.

Préparation de la sortie

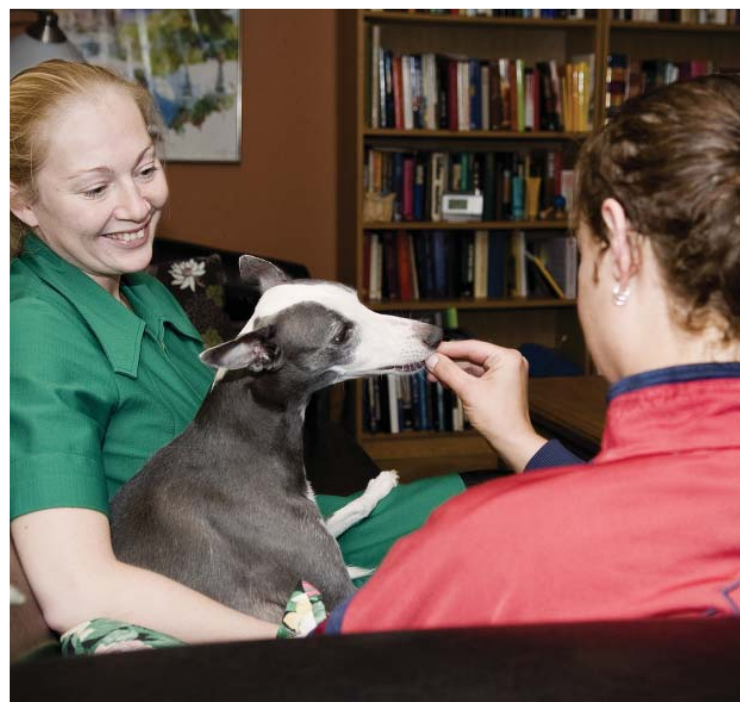
Le but du séjour en centre éducatif est de faciliter la réinsertion dans la société après l'exécution de la peine. Nous visons à assurer une prise en

charge globale incluant l'enquête, le traitement et la préparation à la sortie du centre. La sortie est préparée en collaboration avec les services sociaux de la commune d'origine du résident.

Les services sociaux ont la responsabilité de la prise en charge dont l'intéressé peut avoir besoin après sa libération. Beaucoup de jeunes ont besoin d'un soutien de longue durée pour réduire le risque de récidive.

Satisfaits de l'aide reçue

Après avoir exécuté leur peine, les jeunes ont un entretien avec le personnel de l'institution au moment de leur mise en liberté. La plupart se disent satisfaits de l'aide qu'ils ont reçue.



LVM : motiver les adultes à poursuivre un traitement contre l'addiction

La Suède compte environ 300 000 adultes souffrant de graves problèmes d'addiction. Sur ce nombre, un millier sont pris en charge chaque année au titre de la loi sur la prise en charge des alcooliques et toxicomanes (LVM) et dirigés sur un des centres LVM de SiS.

Les sujets accueillis ont derrière eux de longues années d'addiction sévère – alcoolisme, toxicomanie, pharmacodépendance ou polytoxicomanie. En plus de leur addiction, ils ont souvent d'importants problèmes sociaux et psychologiques.

LVM sauve des vies

Le traitement prévu par la loi LVM a pour but d'amener les personnes traitées à rompre avec une addiction qui met leur vie en danger et de les motiver à changer de voie et à suivre un traitement volontaire pour pouvoir vivre sans drogue. Trois admissions sur quatre dans les centres LVM ont lieu dans une situation d'urgence vitale et peuvent ainsi sauver des vies.

La durée maximale d'une prise en charge en application de la loi LVM est de six mois. Pendant cette durée, le sujet suit une cure de désintoxication, reçoit une assistance et certains soins médicaux. Tous se voient proposer un bilan de situation. Un inventaire des addictions et de la délinquance, mais aussi de la situation psychologique, médicale et sociale accroît les chances de trouver les

mesures appropriées pour chaque individu. Ce bilan est à la base de la planification du traitement ultérieur. Des mesures telles qu'un placement en famille d'accueil ou diverses actions en milieu ouvert prévues à l'article 27 de la loi doivent être mises à l'essai aussitôt que possible.

Traitement en fonction des besoins individuels

Les méthodes de traitement varient selon les centres LVM et sont fondées sur les besoins de chacun. Les entretiens de motivation, la prévention de la récidive, l'approche de soutien communautaire (ASC) et le traitement en douze étapes sont quelques-unes des méthodes pratiquées.

Les centres LVM s'adressent à différents groupes cibles. Certains peuvent recevoir par exemple des personnes à diagnostic psychiatrique, des individus violents ou des personnes qui nécessitent des soins particuliers.

Nécessité de la postcure

Une addiction prolongée exige aussi un traitement et un soutien de longue durée. Pour être efficaces, les actions menées dans un centre LVM doivent entrer dans le cadre d'une chaîne de traitement et être suivies de mesures de postcure qualifiées. C'est pourquoi les centres coopèrent en cours de placement avec les réseaux de l'intéressé et le service social qui a ordonné le placement.



VÄRDERINGAR

VIKTIGA:

MINDRE VIKTIGA:

BITTA I FÄHÖLSE

Des méthodes de traitement appuyées sur la recherche

Nous consacrons annuellement d'importantes ressources à la recherche, au développement et à la formation pour améliorer la prise en charge et les traitements et renforcer les compétences du personnel.

La recherche financée par SiS est effectuée dans des universités et écoles supérieures par des chercheurs indépendants. Nos projets de développement sont liés aux activités des institutions. SiS dispose d'un conseil scientifique, composé de représentants de diverses disciplines universitaires, chargé entre autres de l'assister pour l'examen et l'évaluation des projets de recherche présentés.

ADAD et DOK

Pour éclairer comment les mineurs et adultes pris en charge voient leurs problèmes, ce qu'ils pensent de leur traitement et ce qu'ils deviennent après leur sortie du centre SiS, des entretiens ont lieu avec eux à l'admission et à la sortie au moyen des systèmes de documentation ADAD et DOK.

Ces entretiens sont à la base du plan de traitement établi pour chacun et permettent de mieux appréhender les problématiques des mineurs et adultes accueillis. ADAD et DOK servent aussi de base pour le suivi et l'évaluation du traitement.



Les institutions, maillon d'une chaîne de traitement

Le placement institutionnel des mineurs et adultes pris en charge est assuré par les services sociaux, avec lesquels la coopération se poursuit pendant la durée du placement. Mais pour que les changements obtenus soient durables, les institutions doivent s'inscrire dans une chaîne de traitement.

Depuis les premières années 2000, nous travaillons à améliorer le passage entre différentes formes de traitement et différents organismes de gestion. Sur mandat du gouvernement, nous avons réalisé plusieurs projets. Vårdkedjeprojektet (Chaîne de traitement), Ett kontrakt för livet (Un contrat pour la vie) et MVG – Motverka våld och gäng (Contre la violence et les bandes), tous ces projets ont montré qu'une étroite coopération entre le mineur/l'adulte en traitement, SiS et les

services sociaux donnent de meilleurs résultats dans la prise en charge et le traitement. Mineurs et adultes en traitement se portent mieux et leur séjour dans les centres est plus court.

Le séjour institutionnel doit être suivi d'un accompagnement dans le milieu de vie. Une perspective à long terme, des attentes réalistes et la participation des mineurs et adultes concernés à la planification du traitement accroissent les chances de succès.

Tant dans la prise en charge des mineurs que dans le traitement des addictions, SiS a largement misé sur le renforcement de la coopération avec les services sociaux municipaux, l'école et les services de pédopsychiatrie.



Participation, sécurité juridique, qualité des soins et éthique

Traiter des personnes contre leur volonté est à bien des égards une activité extrêmement exigeante. Le code d'éthique de SiS affirme entre autres le droit pour les mineurs et adultes en traitement d'exprimer leurs sentiments et leur volonté et d'être traités dans le respect de leur intégrité. Notre personnel reçoit une formation continue concernant la législation et les pratiques.

Nous avons des procédures pour veiller aux droits des mineurs et adultes en traitement, notamment en ce qui concerne la gestion des plaintes, les recours et le droit d'être partie prenante à la planification du traitement.

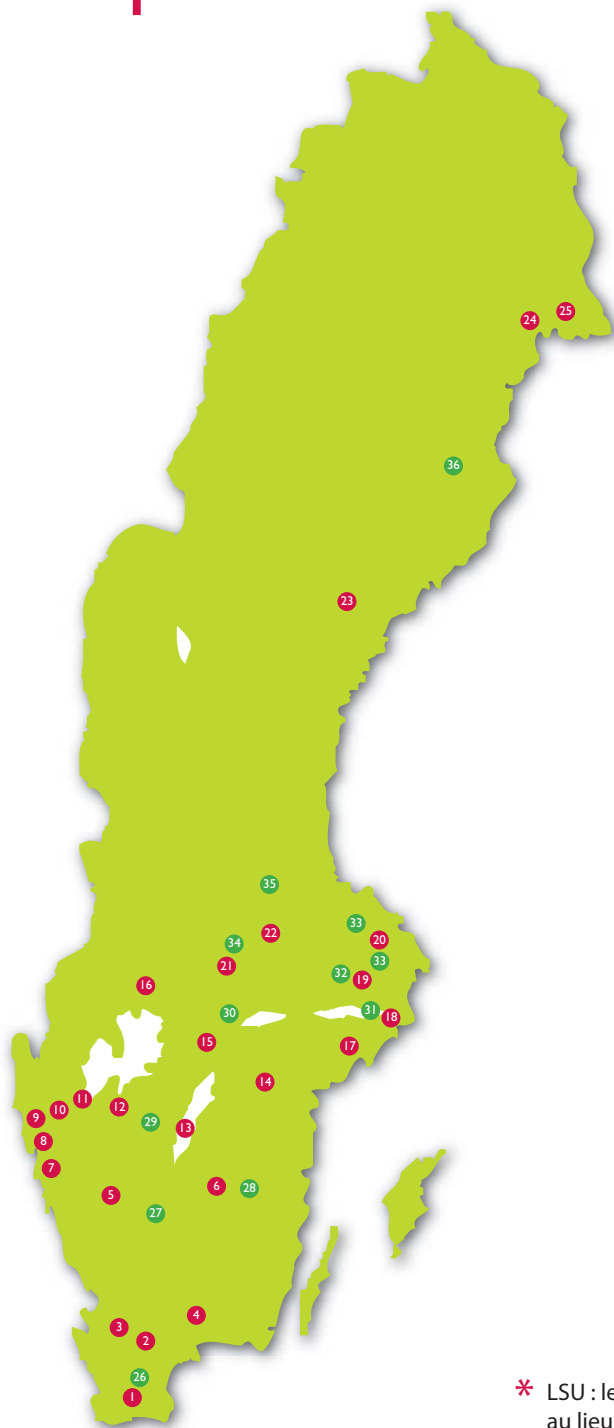
Information sur les droits

Tous les mineurs et adultes en traitement sont informés de leur droit de former un recours contre les décisions et de déposer des plaintes concernant le traitement. Sur les forums d'utilisateurs des centres, ils ont la possibilité de soulever diverses questions pour exercer leur influence et améliorer leur séjour.

Un guide des bonnes pratiques précise ce que les mineurs et adultes en traitement ont le droit d'exiger pour se sentir en sécurité et bien pris en charge.



Les centres de prise en charge



* LSU : le centre éducatif fermé au lieu de la prison.

Les centres LVU (mineurs)

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| 1 SiS ungdomshem Råby* | 14 SiS ungdomshem Folåsa |
| 2 SiS ungdomshem Hässleholm | 15 SiS ungdomshem Bergsmansgården |
| 3 SiS ungdomshem Ljungaskog | 16 SiS ungdomshem Klarälvsgården* |
| 4 SiS ungdomshem Ryds brunn | 17 SiS ungdomshem Lövsta |
| 5 SiS ungdomshem Öxnevala | 18 SiS ungdomshem Rebecka |
| 6 SiS ungdomshem Långanäs | 19 SiS ungdomshem Eknäs |
| 7 SiS ungdomshem Fagared* | 20 SiS ungdomshem Bärby* |
| 8 SiS ungdomshem Björkbacken | 21 SiS ungdomshem Granhult |
| 9 SiS ungdomshem Nereby | 22 SiS ungdomshem Sundbo* |
| 10 SiS ungdomshem Ljungbacken | 23 SiS ungdomshem Vemyra* |
| 11 SiS ungdomshem Brättegården | 24 SiS ungdomshem Sävastgården |
| 12 SiS ungdomshem Margretelund | 25 SiS ungdomshem Johannisberg* |
| 13 SiS ungdomshem Stigby | |

Les centres LVM (addiction)

- | |
|----------------------------------|
| 26 SiS LVM-hem Lunden |
| 27 SiS LVM-hem Fortunagården |
| 28 SiS LVM-hem Hesseleby |
| 29 SiS LVM-hem Gudhemsgården |
| 30 SiS LVM-hem Runnagården |
| 31 SiS LVM-hem Rebecka |
| 32 SiS LVM-hem Hornö |
| 33 SiS LVM-hem Ekebylund/Östfora |
| 34 SiS LVM-hem Rällsögården |
| 35 SiS LVM-hem Älvgården |
| 36 SiS LVM-hem Renforsen |



Statens
institutions
styrelse SiS

Statens institutionsstyrelse SiS
Box 16363, 103 26 Stockholm
Telefon 010-453 40 00
Telefax 0101-453 40 50
Besöksadress: Drottninggatan 29